

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

## Délibération du Conseil Syndical

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 6 juin 2024, le Conseil Syndical a été à nouveau convoqué le 12 juin à 10 heures et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

L'an 2024, le douze juin, à 10h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Mur-sur-Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 49 Présents : 10 Votants : 10	Date de convocation : 7 juin 2024  Référence : 05_CS_12_06_24
---	---

**Délégués TITULAIRES présents :** M. DESCHAMPS Maurice, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. BELDA José, M. BOURGEADE Christophe, M. SALLES Daniel, M. SCHAAL Philippe, M. CHARLAT Jean-Michel, Mme DELARBRE Suzanne, M. DUMAS Daniel.

**Délégués TITULAIRES excusés :** M. JAFFEUX Nicolas.

**Délégués TITULAIRES absents :** M. MACIAN Aurélio, Mme BAUVY Sylvie, M. BELNOU Jean-Bernard, M. BOURDOULEIX Roger, Mme CARDONA Nathalie, M. DA SILVA Carlos, M. DECOUZON David, M. DERRE Joël-Michel, M. DUARTE Bruno, Mme DUCHALET Céline, M. DUCHE Dominique, M. DUMONT Fabrice, Mme DUTHEIL Bernadette, Mme FAURE Monique, M. GABRILLARGUES Camille, M. GENDRE Lionel, M. GOURMELEN Didier, M. GRIVET Jean-Yves, Mme LAROUDIE Fabienne, M. LEON Bernard, M. LEY Pierre, M. MAUME Xavier, M. ONDET Jean-Michel, M. PERRIER Cédric, M. PIREYRE Jérôme, M. PIREYRE Éric, M. PLEYBER Philippe, Mme QUINTON Amalia, M. RAMOS Jean-Louis, M. RAYMOND Vincent, M. SEVILLA Paul, Mme VAQUIER Martine, Mme VESSIERE Martine et M. VIAL Christophe.

**Procurations :** -

**N°05\_CS\_12\_06\_24**

**Objet : Position pour l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMERAP**

Considérant que les capitaux propres de la SEMERAP deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

De ce fait l'avenir de la société est engagé et il convient de réunir une Assemblée Générale Extraordinaire qui devra se prononcer sur la poursuite de l'activité de la SEMERAP.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**D'autoriser** M. DESCHAMPS à se prononcer lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEMERAP pour la poursuite de l'activité de la SEMERAP.

Pour copie conforme : A Mur-Sur-Allier le 12 juin 2024,

Le Président,  
Maurice DESCHAMPS

Le secrétaire de séance,  
BELDA José

